Note—Comme l'un des journaux de cette localité m'a accusé d'avoir fait, au sujet de l'établissement de Miramichi, des rapports frauduleux et déloyaux, et qu'il a affirmé que M. Wilmot dans son rapport prouverait abondamment ses accusations, qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour les nier de la manière la plus formelle et pour déclarer qu'il est impossible de trouver dans le rapport de M. Wilmot un seul mot qui puisse faire naître des doutes sur mon intégrité comme officier public, et ce tant au sujet de la pisciculture que sur toute autre matière. La véracité et l'exactitude de mes rapports reposent sur les faits tels qu'ils m'étaient connus, et ma règle immuable de conduite a été de les mettre en écrit aussitôt que l'en étais instruit. De plus, je dois dire que je les ai fait accompagner chaque fois de tous les détails qui s'y rattachaient et cela aussi fidèlement que possible, toujours de bonne foi. Ces rapports, qui font maintenant partie des archives de votre ministère, parlent par eux-mêmes, et chacun peut aller les consulter. J'ajouterai que j'ai attaché sans cesse beaucoup d'intérêt au succès de cet établissement, sachant que nous ne pourrons neutraliser l'effet désastreux des abus qui se commettent dans la pêche du saumon qu'avec l'aide, de la pisciculture. C'est animé de semblables sentiments. tant au sujet de l'établissement que du succès des opérations, que j'ai consenti à assumer la surveillance et le contrôle des travaux ichthyogéniques, dans un temps où vous ne pouviez disposer d'aucune autre personne plus compétente que moi. Cette tâche ne faisait alors aucunement partie de mes devoirs; mais l'amour de la science et les sollicitations du commissaire me l'ont fait accepter dans le temps. C'était assumer un surcroît de labeurs de toutes sortes, et cependant je n'ai voulu demander, et, de fait, je n'ai reçu aucune rémunération pécuniaire additionnelle; bien plus, la seule récompense que j'aie retirée de mes travaux a consisté en injures et en calomnies, que m'ont prodiguées ceux qui n'étaient nullement au fait des circonstances qui se rattachent à cet établissement et des obstacles qui sont venus entraver le succès des opérations. C'est la seule défense que j'amène contre les accusations qu'on a portées contre moi, accusations qui ne s'appuyaient sur aucun semblant de vérité, mais qui avaient surtout pour but de faire dommage à ma réputation. Vous connaissez maintenant tous les faits, et j'espère que vous voudrez bien donner à cette simple déclaration l'honneur de l'impression et son entrée dans les archives du ministère des Pêcheries.

W. H. V.

Bureau des Pêcheries, St. Jean, N.-B.,

31 décembre 1877.

A l'honorable

A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pècheries, Ottawa.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une copie du rapport de M. Samuel Wilmot sur la perte énorme qui s'est faite des œufs déposés sur les claies à éclosion de l'établissement de Miramichi, dans l'intervalle compris entre le dernier jour de mars et le premier de mai 1877; et, à ce sujet, je me permettrai de faire les quelques observations qui suivent.

Je les soumets avec assurance à votre considération, vu que plus souvent que M. Wilmot, j'ai eu occasion d'étudier la nature et les qualités du ruisseau qui alimente les auges à incubation de cet établissement, et de connaître d'une manière plus intime son gardien, M. Sheasgreen, qui possède la confiance et l'estime de tous ses voisins.

10. M. Wilmot commence par rendre un beau témoignage sur le bon ordre qu'il a observé dans l'établissement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et en cela il ne fait

que corroborer ce que je déclare dans tous mes rapports.

20. Ici je diffère completement de M. Wilmot, lorsqu'il déclare "qu'une eau courante et abondante alimentait les appareils incubateurs." Je m'appuie pour cela sur les expériences comparées que j'ai faites aux établissements de Dee Side, Matapedia et Bedford, dans la Nouvelle-Ecosse. l'après les études que j'y ai faites, je